



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Nicola Di Giulio déposée le 3 juin 2024

« Contrôles de vitesse : les zones foraines de Lausanne réclament de la transparence ! »

Lausanne, le 24 octobre 2024

Rappel de l'interpellation

« En tant que résidents des zones foraines de notre belle ville, nous souhaitons porter à votre attention nos préoccupations légitimes concernant les contrôles de vitesse effectués dans nos quartiers.

Nous avons remarqué une fréquence élevée de contrôles sur des axes tels que la route du Golf, l'intersection de Cojonnex, route de Romanel, route de la Claie-aux-Moines, d'autres contrôles au sein des zones foraines effectués notamment par des assistant-e-s de sécurité publique utilisant des pistolets laser, ainsi que par la remorque qui paraît omniprésente.

Nous nous interrogeons sur une possible disparité entre le centre-ville et les zones foraines en termes de contrôles de vitesse. De plus, pour donner suite à la suppression de plus de mille places de parc en centre-ville, nous nous demandons si les assistant-e-s de sécurité publique ne seraient pas sous-employé-s.

Il est légitime de s'interroger sur d'éventuelles disparités en matière de contrôles de vitesse entre le centre-ville et les zones foraines. Cette situation soulève des questions sur l'équité des mesures de sécurité routière mises en place dans différentes zones. De même, la suppression de places de parc en centre-ville peut effectivement impacter le travail des assistant-e-s de sécurité publique. Il est important de s'assurer que les ressources humaines sont correctement allouées pour garantir la sécurité de tous les citoyens-ne-s, quelle que soit leur localisation ».

Préambule

La Municipalité attend de ses services qu'ils accordent le même intérêt à l'ensemble des quartiers de la ville pondérés par l'importance des infractions, dans une optique préventive et répressive.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Pourriez-vous nous fournir des statistiques sur les contrôles de radars effectués en centre-ville et dans les zones foraines ?

En 2023, le Corps de police (CP) a procédé à 5'816 contrôles de vitesse mobiles dans le « centre urbain » de Lausanne, ce à quoi se rajoute 35 appareils de contrôles fixes permanents. Le nombre de contrôles de vitesse mobiles opéré en « zones foraines » représente 604 contrôles et un appareil de contrôle fixe permanent.

Question 2 : Pourriez-vous nous informer sur l'actuelle occupation des assistants de sécurité publique ?

Actuellement, il existe quatre statuts différents d'assistant-e-s de sécurité publique (ASP) employé-e-s par le CP. La majorité, à savoir 34 ept d'ASP « pédestres » sont dévolus au contrôle du stationnement et des zones piétonnes du centre-ville. Parmi eux, 3.5 ept (en rotation sur une dizaine de personnes spécialement formées) effectuent des contrôles de vitesse mobiles avec pistolet laser ou à bord d'un véhicule.

En outre, 20 ept d'ASP « scootéristes » effectuent leur tâche de manière motorisée. Ces derniers s'occupant particulièrement des problèmes de stationnements nocturnes ainsi que des zones foraines.

En outre, 3 ept d'ASP « prévention », sont rattaché-e-s à l'entité du même nom et œuvrent dans le remplacement des patrouilleur-euse-s scolaires lors d'absence et/ou participent aux campagnes de prévention routière.

Finalement, cinq ept d'ASP « centralistes » sont actifs en tournus complet afin de répondre à la population via le 021 315 15 15, 24 heures sur 24 et appuyent le personnel policier en rue lors des contrôles.

Question 3 : Pourriez-vous nous communiquer les statistiques des amendes de stationnement avant et après la période de la Covid-19 ?

Le nombre d'amendes d'ordre apposées pour des manquements de stationnement a évolué de la manière suivante :

Année	Nombre d'amendes
2019	189'338
2020	161'118
2021	179'335
2022	172'720
2023	150'577

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Nicola Di Giulio.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 24 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

